

### **COMPTE-RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du vendredi 6 octobre 2017**

Membres présents : 15 – Membres excusés : 00 - Procurations : 00 - Votants : 15

Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 22 août 2017 à 20h.

Suite à la démission du Sénateur M. MAGNER Jacques Bernard de son mandat de maire en application de l'article LO.141 du Code Electoral sur le non cumul des mandats, il procède à l'élection du maire sous la présidence de Monsieur Hervé HUGON, le doyen des membres du Conseil Municipal.

#### **1. Election du Maire**

Monsieur Michaël BARÉ présente sa candidature, et après une élection à bulletin secret, il obtient 14 voix et est élu à la majorité absolue. Il prend ensuite la présidence de l'assemblée.

#### **2. Création des postes d'adjoint**

A l'unanimité, décision de créer trois postes d'adjoints.

#### **3. Election des adjoints**

Le maire propose au poste de 1<sup>er</sup> adjoint Marie-Pierre CHATARD qui obtient 10 voix et est donc élue à la majorité absolue.

Il propose ensuite au poste de 2<sup>ème</sup> adjoint Sébastien PORTIER qui obtient 10 voix et est élue à la majorité absolue.

Il propose enfin au poste de 3<sup>ème</sup> adjoint Nathalie CHAMPOUX qui obtient 14 voix et est élue à la majorité absolue.

#### **4. Délégation attribuées au maire par le Conseil municipal**

A l'unanimité, décision d'attribuer au maire des délégations lui facilitant une gestion quotidienne de la commune.

#### **5. Désignation des représentants de la Commune au Secteur Intercommunal d'Energie (SIE)**

Décision unanime désigner Hervé HUGON comme délégué titulaire et Jacques MAÎTRE comme suppléant.

### **Questions diverses**

- a. Le maire précise que les conseillers communautaires seront désignés dans l'ordre du tableau selon la procédure applicable aux communes de moins de 1000 habitants : Michaël BARÉ et Marie-Pierre CHATARD.
- b. Annonce de la prochaine mutation de Mirka BOURLET à la Communauté de Communes Combrailles, Sioule et Morge pour instruire les actes d'urbanisme au sein du service commun en cours de création (au 1<sup>er</sup> janvier 2018).
- c. Un recrutement est en cours pour assurer son remplacement.
- d. L'aménagement des parkings du Gour de Tazenat nécessite la mise en conformité du PLU. Un fonds de concours sera demandé à la Communauté de Communes. Un référent communal est désigné : Dominique GIRARD
- e. Le devis étant trop élevé (27 635 € HT), le projet de travaux de doublage du réseau d'assainissement rue de la Trinité est abandonné.
- f. Madame CHAPRON avec qui une promesse de vente avait été signée pour l'acquisition du Lot N°3 du Lotissement des Baisles renonce à son projet. Une délibération sera prise pour percevoir les pénalités prévues.
- g. Suite à l'offre d'achat du Lot N°2 du Lotissement des Baisles par Mme GAUTHIER et M. VICENTE pour un montant de 20 000 €, une contre-proposition est faite par le Conseil municipal à 22 000 €.
- h. Les demandes pour l'occupation de la Salle polyvalente, recevront une réponse au cours du prochain Conseil municipal.
- i. Un point sur l'avancement des travaux d'accessibilité sera fait par Nathalie CHAMPOUX au prochain Conseil municipal.
- j. Si un projet n'a pu être élaboré d'ici le 15 décembre, date limite de demande de la subvention DETR pour 2018, une simple lettre d'intention sera adressée à la Préfecture.
- k. M. le Maire fait part au Conseil de la demande de la commune de Montcel d'une participation de 50% sur la réfection d'une voirie mitoyenne, réalisée en 2010 au village de La Tour Serviat. Avant de mettre cette question à l'ordre du jour, le Maire souhaite avant tout vérifier la régularité comptable.

- l. Un avis d'enquête publique sur le projet d'opération d'aménagement foncier agricole et forestier de la commune de Montcel est présenté au Conseil.
- m. La demande d'acquisition d'un bien communal aux Incas sera mise à l'ordre du jour du prochain conseil.
- n. Marie-Pierre CHATARD travaille sur le prix du revient du repas de cantine scolaire et sa prochaine augmentation.
- o. La date du repas des seniors est arrêtée au 3 décembre 2017 sous réserve de la disponibilité de la Salle polyvalente.
- p. Le prochain comité de village aura lieu le 14 octobre avec Les Incas, Pont de Péry, Bort, le Moulin des Desniers, les Peytoux, la Gravière.
- q. Le prochain Conseil municipal est fixé au 20 octobre 2017 à 20h30.